

Projet d'Appui à Gouvernance Locales (PAGL).

Financement Banque mondiale- IDA-N°7274-GN/PAGL2

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un Auditeur Interne du PAGL2

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans la recherche des stratégies et mécanismes pérennes visant à mobiliser les ressources pour soutenir la politique de décentralisation et assurer le financement et l'accompagnement du processus de développement local, le Gouvernement Guinéen avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a créé le Fonds National de Développement Local (FNDL) à travers la Loi N° 2016/001/AN du 18 Janvier 2016 portant Loi de Finances initiale pour l'année 2016 et de Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) à travers le décret numéro D/2017/298/PRG/SGG.

L'ANAFIC et le FNDL deviennent désormais les principaux instruments de financement de la décentralisation et du développement local. Ils permettront d'opérationnaliser sur les territoires des collectivités locales, les politiques publiques nationales notamment en matière d'éducation, de santé, d'hydraulique, de gestion des ressources naturelles, de développement rural et d'aménagement du territoire. L'avènement de l'ANAFIC engendre ainsi une nouvelle impulsion à l'approfondissement de la décentralisation et du développement local.

Le FNDL, géré par l'ANAFIC, est abondé par des ressources en faveur des collectivités locales provenant de 15% de certaines taxes minières au titre du FNDL qui se fait conformément aux dispositions relatives à la gestion d'un budget d'affectation spéciale (BAS).

Deux Partenaires techniques et financiers se sont engagés dans le soutien à l'opérationnalisation de l'ANAFIC. Il s'agit de :

- (i) L'AFD a signé le 25 janvier 2019, une convention avec le Gouvernement Guinéen de dix millions d'euros pour financer le projet d'Appui à l'opérationnalisation de l'ANAFIC (PANAFIC), dans le cadre du C2D et ;
- (ii) La Banque Mondiale, à travers l'accord de financement du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL) a signé le 9 avril 2019, à hauteur de 40 millions de dollars. L'objectif de développement du PAGL est d'améliorer la capacité du gouvernement local en matière de gestion des ressources financières publiques et d'atténuation des conflits locaux.
- (iii) Afin de poursuivre les efforts et approfondir les actions menées au cours du PAGL, le gouvernement guinéen a initié et sollicité le soutien de la Banque Mondiale, à travers

l'accord de financement du PAGL2, signé le 12 avril 2023 à hauteur de 81 millions de dollars. L'objectif de ce projet est d'améliorer les capacités nationales et locales pour une prestation de services efficace et responsable aux communautés, un développement local résilient au changement climatique et un engagement citoyen inclusif.

Le PAGL 2 est structuré en cinq (05) composantes, à savoir :

Composante 1 : Soutenir les capacités nationales et locales pour une gestion efficace et responsable des ressources de développement local : Cette composante du projet soutient la capacité de l'ANAFIC et des collectivités locales à mobiliser et à gérer les ressources de développement local pour améliorer les infrastructures et les services à la population guinéenne. Cela comprend la garantie d'un transfert rapide et fiable des ressources d'investissement dérivées des revenus miniers (FNDL, FODEL) vers les CL, une mobilisation plus optimale des revenus locaux par les CL, et une exécution efficace et une comptabilité transparente des ressources exogènes et endogènes par les CL. Cette composante comprend quatre (4) sous-composantes qui sont :

- Sous-composante 1.1 : Appui au mandat élargi de l'ANAFIC
- Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités des CL en matière de mobilisation et de gestion des ressources
- Sous-composante 1.3 : Incitatifs pour une gestion efficace et responsable des ressources publiques
- Sous-composante 1.4 : Aménagement du territoire et urbanisme

Composante 2 : Améliorer les capacités nationales et locales pour un développement local résilient au changement climatique : Cette composante financera l'assistance technique et l'appui au renforcement des capacités à l'ANAFIC, au GL et aux communautés pour intégrer et prioriser la résilience climatique dans la planification du développement local et surveiller et rendre compte de la contribution de ces investissements au *plan de partenariat de la Guinée pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)*¹. En tant que tel, elle complète les investissements existants du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) au niveau national dans la capacité de la Guinée à opérationnaliser ses engagements en matière de CDN,² en mobilisant le FNDL et le FODEL pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation au niveau local. Cette composante comprend les deux sous-composantes suivantes :

- Sous-composante 2.1 : Amélioration de la capacité à hiérarchiser et à intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans la planification, le suivi et l'établissement de rapports sur le développement local
- Sous-composante 2.2 : Incitatifs pour l'adaptation au changement climatique dans la gouvernance locale

Composante 3 : Renforcement des mécanismes pour un engagement citoyen inclusif dans la gouvernance locale : Le projet vise à améliorer la cohésion sociale et la confiance dans les institutions en Guinée en renforçant l'engagement des citoyens dans la gouvernance locale et en donnant une plus grande voix aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables dans les décisions de développement local. La composante comprend quatre (4) sous-composantes qui sont :

¹ Plan de partenariat pour la mise en œuvre de la CND (2021-2030). *Développement d'outils de partenariats et d'investissements inclusifs pour la mise en œuvre et le suivi de la CND de la Guinée*. 2021

² Comme le Projet de gestion des ressources naturelles, minières et environnementales de la Guinée susmentionné (NRM, P168613).

- Sous-composante 3.1 : Donner aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables les moyens d'assumer des rôles de leadership dans le développement local
- Sous-composante 3.2 : Prévention et médiation des conflits locaux via un système d'alerte précoce et de réponse
- Sous-composante 3.3 : Engagement citoyen et redevabilité
- Sous-composante 3.4 : Incitatifs à l'engagement citoyen et à la gouvernance inclusive

Composante 4 : Coordination et gestion de projet : Le projet sera géré par une Unité d'Exécution de Projet (UEP), intégrée à l'ANAFIC. Cette composante financera alors les principales fonctions de l'UEP telles que : (i) le suivi évaluation (y compris les études) ; (ii) les audits financiers du projet (iii) les couts des équipements et autres charges récurrentes de l'UEP qui ne sont intégrés ni dans le budget de l'ANAFIC ni dans ceux du PANAFIC et du PAGL ; (iv) la communication.

Composante 5 : Composante d'Intervention d'Urgence Contingente (CERC). Cette composante à budget zéro crée un fonds d'urgence qui pourrait être utilisé en cas de catastrophe naturelle après déclaration officielle d'une urgence nationale ou sur demande officielle du GG. Dans ce cas, des fonds issus de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet seront réaffectés pour financer les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

Le PAGL2, comme le PAGL soutient l'ANAFIC dans la mise en œuvre de la politique du développement local à travers les moyens de subsistance des investissements planifiés par les Collectivités locales. Ils sont gérés par une Unité d'Exécution de Projet (UEP), intégrée à la Direction Générale de l'ANAFIC pour assurer la Coordination, les opérations, le Suivi évaluation, la prise en compte aspects environnementaux et sociaux, l'analyse des questions de genre, la passation des marchés et la gestion fiduciaire.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PGAL2), l'ANAFIC, qui en assure la coordination, **souhaite recruter un Auditeur Interne** pour renforcer les besoins spécifiques du projet. Ainsi, les présents termes de référence visent à définir l'objectif de la mission et les tâches spécifiques liées au poste de l'Auditeur Interne.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Placé sous l'autorité du Directeur Général de l'ANAFIC, Coordonnateur du Projet, l'auditeur interne aura pour mission l'exécution des travaux d'audit interne conformément aux normes internationales d'audit interne régissant la pratique professionnelle de l'audit interne.

- **Objectif 1 :**

S'assurer que toutes les ressources mises à la disposition de l'Unité de Gestion du Projet sont utilisées conformément aux dispositions des Accords de financement, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.

- **Objectif 2 :**

Analyser l'ensemble du fonctionnement du projet, y compris ses systèmes d'information, processus de gestion comptable et financière, processus de passation des marchés, processus de sauvegarde et détecter les éventuels insuffisances et risques qui pourraient impacter l'atteinte des objectifs du projet et faire les recommandations et propositions de changements jugées nécessaires à mettre en œuvre pour pallier les éventuels dysfonctionnements relevés et améliorer les systèmes afin de garantir l'efficacité du système de contrôle interne, la sauvegarde des actifs et la fiabilité de l'information financière ;

- **Objectif 3 :**

S'Assurer que les recommandations issues des missions de supervision et d'audits externes sont mises en œuvre.

III. MISSION DU CONSULTANT

Sous l'autorité du Directeur Général, Coordonnateur des projets, l'Auditeur Interne, dans son mandat, devra :

- Élaborer les outils d'outil interne (plan annuel d'audit, charte, cartographie des risques) et mettre en œuvre des programmes de travail d'audit interne ;
- Vérifier l'application systématique des procédures en vigueur pendant le traitement de toutes les transactions et opérations éligibles aux financements du Projet et leurs exécutions dans les collectivités locales (CL) ;
- Identifier les dysfonctionnements (collectivités locales, ARA et la Direction Générale de l'ANAFIC) et ainsi que leurs conséquences et proposer des solutions au Directeur Général de l'ANAFIC pour y remédier ;
- Évaluer les conditions d'utilisation des fonds alloués aux CL pour la réalisation de leurs actions de développement ;
- Conduire les missions de contrôle opérationnel de terrain afin de s'assurer que les procédures sont respectées et que les activités sont mises en œuvre de manière satisfaisante ;
- Apprécier les transactions financières liées aux activités des projets financés par l'IDA, l'AFD et tout autre partenaire en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations des audits externes, internes et des différentes missions de supervision y compris celles des partenaires financiers ;
- Faciliter les travaux des auditeurs financiers et techniques externes ; et de toute autre instance de vérification des opérations du projet ;
- L'assistance auprès de l'ANAFIC en tant que conseiller pour toutes les questions d'ordre technique, administratif, comptable, financier et relationnel avec le personnel, les collectivités locales et les autres partenaires ;
- Rédiger les rapports périodique (semestriel) sur les activités de contrôle interne ;
- Exécuter toutes autres missions qui pourraient s'avérer nécessaires à la bonne marche du Projet à la demande du Directeur Général.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

Dans les Trois mois de sa prise de fonction, il élaborera :

- (i) Une charte d'audit qui présentera notamment les grandes lignes et la finalité de l'audit interne, le rôle de l'auditeur, la planification des missions, etc. ;
- (ii) Élaboration d'une cartographie des risques des projets (PAGL, PANAFIC...);
- (iii) Un plan de travail annuel qui contient une matrice des risques et contrôles, la fréquence des visites, les moyens qui seront mis en œuvre, les diligences relatives aux risques de fraude et corruption.



Ces documents sont soumis à l'approbation du Directeur Général, Coordonnateur des Projets pour avis.

- Après chaque mission :

- (iv) Un rapport est produit dans les 5 jours de la fin de la mission et transmis à la Direction Générale pour ses commentaires. L'auditeur finalise son rapport en y intégrant les commentaires reçus de la Direction Générale. Une copie de la version finale du rapport d'audit interne est communiquée à la Direction Générale et aux services audités. Le rapport également est mis à la disposition des missions de supervision et contrôle externe.

V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Diplôme d'Etudes Supérieures (au minimum bac+4) en comptabilité, finances, gestion, audit et contrôle, La détention du Certified Internal Audit (CIA) est un atout ;
- Cinq (5) années d'expérience générale en gestion comptable, finance, audit dont au moins trois (3) ans comme Auditeur Interne dans un projet financé par la Banque mondiale ou un partenaire technique et financier (PTF) de référence comme la BAD, BID, BADEA, FIDA, Union Européenne, etc. Faire preuve d'une connaissance approfondie des procédures de gestion des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale ;
- Bonne connaissance des procédures administratives et financières et des diverses directives de passation de marchés et de décaissement de la Banque mondiale serait un atout ;
- Bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisés et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière ;
- Avoir une bonne capacité de communication et de rédaction de rapport
- Parler et écrire parfaitement le français.

VI. APTITUDES

- Autonomie, éthique professionnelle ;
- Sens de l'organisation, rigueur, méthode et esprit d'analyse et de synthèse ;
- Bonne qualité relationnelle et aptitude au travail en équipe ;
- Forte capacité d'analyse, de prise de décision et de négociation ;
- Capacité de travailler en équipe et sous pression et de façon autonome ;
- Facile d'adaptation au changement et aptitude à l'anticipation ;
- Bonne connaissance des procédures d'audit financier de projet des bailleurs de fonds ;
- Aptitude à l'analyse et à la synthèse.

VII. SAVOIR FAIRE

- Capacité en audit et contrôle interne des projets/Programmes de développement ;
- Maîtrise des techniques comptables et de la comptabilité analytique ;
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques et des logiciels comptables.
 - La langue de travail et de communication est le français.

VIII. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de Sélection des Consultants Individuels (SCI) en accord avec les procédures définies aux paragraphes 7.32 à 7.38 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023.

IX. DUREE DE LA MISSION

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an avec une période d'essai de six (6) mois, renouvelable par reconduction pendant une période maximale égale à la durée du projet (Priori 4 ans) et sous-réserve d'une évaluation annuelle jugée performance.

X. LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail est Conakry avec des visites de terrain l'intérieur du pays.

XI. DOSSIERS À FOURNIR

Les dossiers de candidatures devront comporter les pièces ci-après :

- ❖ Une lettre de manifestation d'intérêt à adresser à Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC ;
- ❖ Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- ❖ Une copie du ou des diplômes, copies des attestations de travail attestant les qualifications et expériences acquises par le/la candidat(e) ;
- ❖ Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs ;

XII. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC sous pli fermé ou par courriel au plus tard le **mercredi, le 02 avril 2025 à 10 heures 30mn** à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes.

DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (ANAFIC)

Sise au Quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry

Tél : 629 00 85 49/629 00 85 30/629 00 85 85

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes

Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

Courriel : spm@anafic.org.gn copie à mnabe@anafic.org.gn; direction@anafic.org.gn; nabelamoussa82@gmail.com ; smtoure@anafic.org.gn ;

Avec uniquement la mention « **RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE** »

Conakry, le 13 mars 2025

Le Directeur Général



Sékou Mawa TOURE